



Déclaration Tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (OIT) – SDG 8 et 17

Tripartiete beginselverklaring over de multinationale
ondernemingen en het sociaal beleid (IAO) – SDG 8 en 17

Programme - Programma

- Introduction par **Monsieur Rudi Delarue**, *Président du Conseil national du Travail*
- « Déclaration de principes Tripartite sur les entreprises multinationales : son objectif, son approche, ses principes et la réalisation des principes et droits fondamentaux au travail »
Madame Lieve Verboven, *Directrice du Bureau de liaison OIT-Bruxelles*
- Présentation par **Madame Laure Even**, *Représentante du SPF Emploi*
- Intervention des partenaires sociaux
- Interaction avec la salle
- Conclusions par **Monsieur Rudi Delarue**, *Président du Conseil national du Travail*
- Inleiding door **de Heer Rudi Delarue**, *Voorzitter van de Nationale Arbeidsraad*
- "Tripartiete Beginselverklaring betreffende multinationale ondernemingen: doelstelling, aanpak, beginselen en verwezenlijking van de fundamentele principes en rechten op het werk". **Mevrouw Lieve Verboven**, *Directrice van het verbindingsbureau IAO-Brussel*
- Presentatie door **Mevrouw Laure Even**, *Vertegenwoordigster van de FOD Werkgelegenheid*
- Interventie sociale partners
- Interactie met de zaal
- Conclusies door **de Heer Rudi Delarue**, *Voorzitter van de Nationale Arbeidsraad*

La Déclaration tripartite sur les Entreprises Multinationales (EMN) et la politique sociale



► La Déclaration sur les EMN - Son objectif

*La présente Déclaration a pour objet d'encourager les entreprises multinationales à **contribuer positivement** au progrès économique et social et à la **concrétisation du travail décent pour tous**, ainsi qu'à **atténuer et à résoudre les difficultés** que leurs diverses opérations peuvent soulever.*

► Que nous apprend le titre de l'instrument?

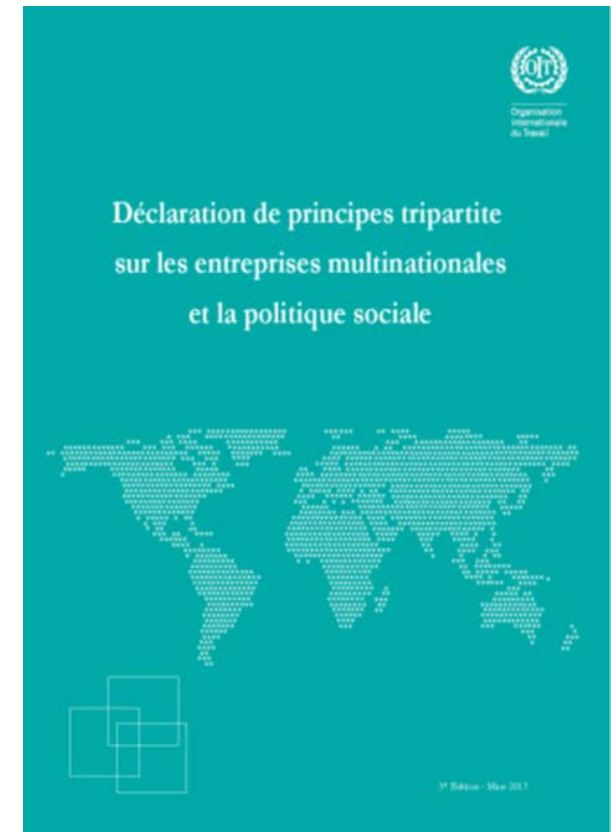
« **Déclaration** » : instrument politique de l'OIT qui n'est pas soumis à ratification ou à un processus formel d'adhésion par un Etat membre

« **Principes** » : recommandations, basées sur les normes de l'OIT [introduction, Annexe I]

« **Tripartite** » : adopté par le Conseil d'administration du BIT, impliquant les gouvernements, les employeurs et les travailleurs

« **Entreprises multinationales (et nationales)** » : «Ces principes ne visent pas à instaurer ou à faire subsister des différences de traitement entre entreprises multinationales et entreprises nationales. Ils traduisent de bonnes pratiques pour toutes les entreprises. Chaque fois que les principes de la présente Déclaration sont applicables tant aux entreprises multinationales qu'aux entreprises nationales, on devrait attendre des unes et des autres la même conduite en général et les mêmes pratiques sociales en particulier.» [paragraphe 5].

« **Politique sociale** » : couvre l'ensemble de l'Agenda pour le travail décent



Déclaration sur les EMN et l'ODD 8 et 17

«Les parties intéressées peuvent suivre les principes de cette Déclaration comme autant de lignes directrices pour renforcer les effets positifs sur le plan social et du travail des activités et de la gouvernance des entreprises multinationales afin de concrétiser le travail décent pour tous, objectif universel consacré dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.»



Ces lignes directrices peuvent également être mises à profit pour nouer des partenariats, y compris des partenariats multipartites et des initiatives de coopération internationale, en vue de remédier à bon nombre des problèmes que ni les gouvernements ni les entreprises ne sont en mesure de résoudre seuls. »



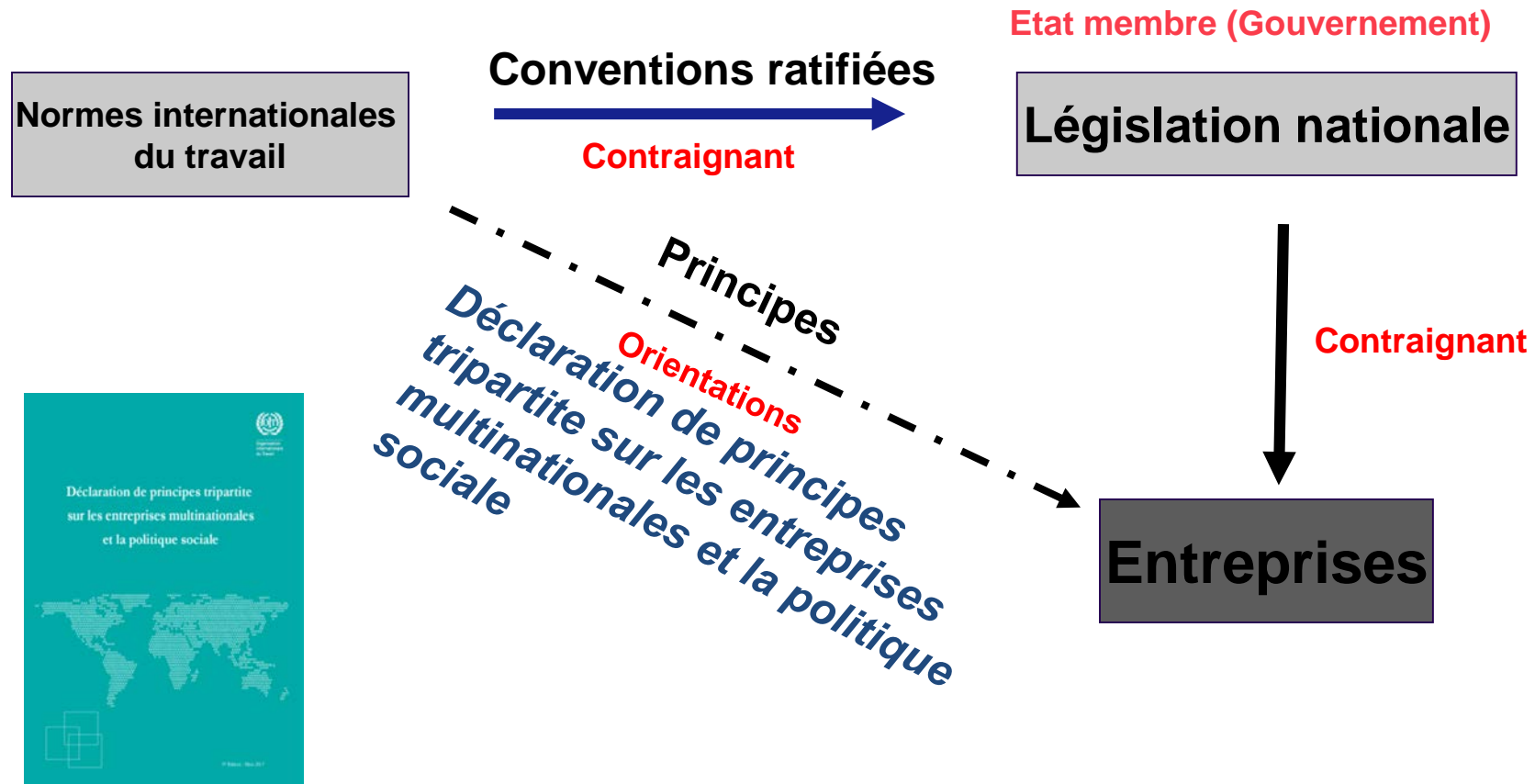
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



► La Déclaration sur les EMN - Ses caractéristiques uniques

- ✓ La Déclaration sur les EMN est le seul instrument de l'OIT qui **s'adresse directement aux entreprises** sur les politiques sociales et les pratiques commerciales inclusives, responsables et durables.
- ✓ C'est le seul instrument mondial sur la responsabilité sociale des entreprises qui a été élaboré et adopté par **les gouvernements, les employeurs et les travailleurs** de partout dans le monde
- ✓ Les orientations se fondent essentiellement sur les principes contenus dans les **normes internationales du travail** (ILO conventions and recommendations listed in Annex I of the instrument), and on obligations that States have through their ILO membership and following their ratification of ILO conventions.

Les normes internationales du travail et leur application aux entreprises



► Droits et principes fondamentaux du travail

- La liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective
- L'élimination de toute forme de travail force ou obligatoire
- L'abolition effective du travail des enfants
- L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession

Travail des enfants

- ❑ Une violation d'un droit humain
- ❑ Perpétue le cycle vicieux de pauvreté
- ❑ Normes internationales du travail : 138 et 182 (universellement ratifiée) + Déclaration de 1998
- ❑ = un travail qui prive les enfants de leur enfance, de leur potentiel et de leur dignité, et nuit à leur développement physique et mental
- ❑ Exemple: La Société Immobilière et Financière de la Côte Africaine (SIFCA) - groupe agro-industriel présent dans les filières agricoles du caoutchouc, de l'huile et du sucre implantées en Côte d'Ivoire, au Libéria, au Nigéria, au Ghana et au Sénégal. Le groupe a mis en place un dispositif d'assurance maladie qui permet aux planteurs et leur famille de bénéficier d'une couverture médicale.



La Déclaration sur les EMN - Son objectif et son étendue

- Souligne que les opérations des EMN ont un **impact** sur le développement non seulement au travers des investissements, mais également par le biais du commerce [para 1]
- A pour objet d'**encourager** les entreprises multinationales à contribuer positivement au progrès économique et social et à la concrétisation du travail décent pour tous, ainsi qu'à atténuer et à résoudre les difficultés que leurs diverses opérations peuvent soulever [para 2]
- Souligne l'importance d'une **administration du travail et d'une inspection publique** du travail efficaces [para 3]
- Met l'accent sur le **rôle des gouvernements** des pays d'origine et des pays d'accueil des EMN [para 4]
- Note que les EMN peuvent être de grande ou de petite taille et avoir leur siège dans une quelconque partie du monde. Reconnaît que les EMN fonctionnent souvent à travers leurs relations avec d'autres entreprises, dans le cadre de leur **processus de production global** [para 6]

La Déclaration sur les EMN - Ses principes

Recommandations pour les

- **Gouvernements des pays d'origine et pays d'accueil**
- **Entreprises – entreprises multinationales**
- **Organisations des employeurs**
- **Organisations des travailleurs**

**Rôles distincts mais complémentaires
et responsabilité de tous les acteurs**

Cinq domaines

- **Politiques générales**
- **Création d'emploi et sécurité**
- **Formation**
- **Conditions de travail et de vie**
- **Relations professionnelles**

Agenda du travail décent

La Déclaration sur les EMN – Des recommandations dans 5 domaines

Politiques générales

Emploi

- Promotion de l'emploi
- Sécurité sociale
- Travail forcé
- Travail des enfants
- Égalité
- Sécurité de l'emploi

Formation

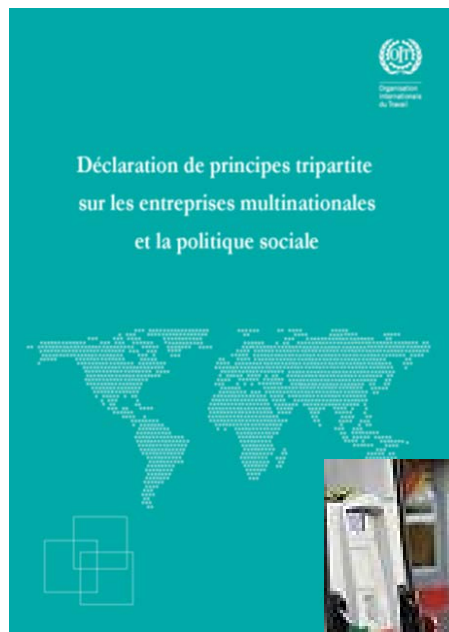
Conditions de travail et de vie

- Salaires, prestations et conditions de travail
- Sécurité et santé au travail

Relations professionnelles

- Liberté d'association et droit d'organisation
- Négociation collective
- Consultation
- Accès aux recours et examen des griefs
- Règlement des différends

Sélection de principes de la Déclaration sur les EMN particulièrement pertinents pour les entreprises dans leur réponse à la pandémie de COVID-19 et leur préparation au redressement et à la résilience:



- ❑ Contribuer à la réalisation des **principes et droits fondamentaux au travail** [para 9]
- ❑ Faire preuve de diligence raisonnable en tenant compte du rôle essentiel de **la liberté syndicale et de la négociation collective** ainsi que des **relations professionnelles** et du **dialogue social** [para 10]
- ❑ Consulter les gouvernements et les organisations d'employeurs et de travailleurs afin de s'assurer que leurs activités s'harmonisent avec les priorités nationales de développement [para 11]
- ❑ S'efforcer d'accroître les opportunités et les normes d'emploi en tenant compte des politiques et des objectifs des gouvernements en matière d'emploi [para 16]
- ❑ Utiliser des technologies qui génèrent de l'emploi [para 19]
- ❑ Promouvoir la transition vers l'économie formelle, tout en reconnaissant que les déficits de travail décent sont plus marqués dans l'économie informelle [para 21]

Sélection de principes de la Déclaration sur les EMN particulièrement pertinents pour les entreprises dans leur réponse à la pandémie de COVID-19 et leur préparation au redressement et à la résilience:

- ❑ Compléter les systèmes publics de sécurité sociale et contribuer à leur développement [para 22]
- ❑ S'efforcer d'assurer un emploi stable aux travailleurs, s'acquitter des obligations librement négociées concernant la stabilité de l'emploi et la sécurité sociale, promouvoir la sécurité de l'emploi, en signalant suffisamment à l'avance les changements dans leurs activités et en évitant les licenciements arbitraires [para 33 & 34]
- ❑ Maintenir les normes de sécurité et d'hygiène les plus élevées au travail, partager les bonnes pratiques appliquées dans d'autres pays, coopérer pleinement avec les organisations internationales et nationales compétentes en matière de sécurité et de santé, les autorités nationales, les travailleurs et leurs organisations [para 44-46]
- ❑ Appliquer, dans l'ensemble de leurs activités, les normes en vigueur en matière de relations professionnelles [para 47]
- ❑ User de leur influence pour encourager leurs partenaires commerciaux à prévoir des moyens efficaces à des fins de réparation [para 65]
- ❑ Examiner les réclamations des travailleurs selon une procédure appropriée [para 66]
- ❑ S'efforcer d'instituer un mécanisme de conciliation volontaire de concert avec les représentants et les organisations des travailleurs qu'elles emploient [para 68]

▶ Outils opérationnels

Promotion

- Conseil d'administration
- Suivi régional
- Niveau national/points focaux nationaux désignés sur une base tripartite
- OIT: i) **Assistance technique aux États membres; ii) Information et orientation : Helpdesk du BIT pour les entreprises**

Dialogue entre l'entreprise et le syndicat

- L'OIT offre la possibilité aux entreprises et aux syndicats de tirer profit de ses services pour examiner en terrain neutre des questions d'intérêt mutuel
- [wcms_795270.pdf \(ilo.org\)](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/-/wcms_795270.pdf)

Procédure d'interprétation

- Conseil d'administration pour résoudre un désaccord sur le fonds
- Application des principes en situation réelle

Promotion par le BIT

Informations et conseils: Helpdesk du BIT: Assistance aux entreprises sur les normes internationales du travail

- Pour les entreprises, les syndicats et autres cherchant des informations sur l'application des NIT et des principes de la Déclaration sur les EMN dans les opérations des entreprises
- Site Web dédié organisé par sujet avec des Q&R, outils et ressources, opportunités de formation, participation par le biais des plateformes d'entreprises de l'OIT – pour les aider à mettre en pratique les principes de la Déclaration sur les EMN (35,000 visiteurs/mois en moyenne)
- Service de conseils d'experts gratuits et confidentiels pour des questions individuelles: assistance@ilo.org

Pages thématiques, dont une section **Entreprises et COVID-19** :

- [COVID-19 >](#)
- [Non-discrimination et égalité >](#)
- [Liberté syndicale >](#)
- [Négociation collective >](#)
- [Politique générale >](#)
- [Promotion de l'emploi >](#)
- [Salaires et prestations >](#)
- [Sécurité de l'emploi >](#)
- [Sécurité et santé au travail >](#)
- [Temps de travail >](#)
- [Travail des enfants >](#)
- [Travail forcé >](#)

**HELPDESK DU BIT
POUR LES ENTREPRISES**
WWW.ILO.ORG/BUSINESS
ASSISTANCE@ILO.ORG

**Nouveau portail Web de la
Déclaration sur les EMN:**

www.ilo.org/declarationemn

Ressources

Nouveau portail Web de la Déclaration sur les EMN:

www.ilo.org/declarationemn

Module d'auto-formation: www.ilo.org/formationemn



La Déclaration sur les EMN

En quoi consiste la Déclaration de l'OIT sur les EMN ? >

Texte et annexes en 18 langues >

Le rôle du Conseil d'administration du BIT >

Cohérence des politiques internationales:

Tour d'horizon des références faites à la Déclaration de l'OIT sur les EMN dans les cadres politiques internationaux et régionaux >

Références à la Déclaration sur les EMN dans les accords-cadres internationaux >

Partenariats >

Outils opérationnels

1. Promotion

- Suivi au niveau régional >
- Promotion au niveau national/ promotion assurée par des points focaux nationaux désignés sur une base tripartite >
- Assistance à l'échelon national >
- Le service d'assistance du BIT aux entreprises (Helpdesk du BIT) >

2. Dialogue entre entreprises et syndicat >

3. Procédure d'interprétation >

Comprendre la Déclaration sur les EMN et mettre ses principes en pratique

Module de formation en ligne "Entreprises et travail décent: présentation générale de la Déclaration sur les EMN" est disponible en anglais >, français >, espagnol > et chinois >.

Ressources documentaires, vidéos et notes d'orientation >

Offres de formation >

Etudes de cas par pays >

Coup de projecteur

Video

Paroles de points focaux nationaux pour la promotion de la Déclaration de l'OIT sur les entreprises multinationales



 Entreprises responsables: les messages clés des instruments internationaux >

 **Merci pour votre attention**

Pour plus d'information: www.ilo.org/declarationemn

